

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DJS 334-SG 106 Subvention (6.500 euros) avec convention pluriannuelle avec l'association Inter Film (13e).

**Mmes Isabelle GACHET et Gisèle STIEVENARD,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention et convention pluriannuelle avec l'association Inter Film ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Inter Film, 22, rue des Cordelières (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 6.500 euros est attribuée à Inter Film (20252/D04698 / 2012_02913 Jeunesse et 2012_02912 Mission Cinéma).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement :

- au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 4.500 euros,

- à la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma pour un montant de 2.000 euros.

